

Montréal, le 25 juillet 2002

Mme Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable
2e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Chère Mme Boutin,

En révisant la liste des documents rendus publique par le BAPE, j'ai réalisé qu'une copie de l'étude de contre-expertise présentée au Conseil Mohawk et à Me Louis-V. Sylvestre avait également été incluse bien que cette étude adresse très peu l'aspect radioactivité auquel le BAPE s'est adressé.

Nous considérons et avons démontré au cours des audiences au Tribunal Administratif du Québec que ce rapport est tendancieux et totalement erroné.

En voici quelques preuves :

A) Les tableaux II-III et IV aux pages 8 et 21 furent démontrés comme faux.

Au tableau II il y avait erreur de calcul et d'interprétation car il manquait près de 50% de la production en livre de niobium. Un nouveau tableau fut présenté par M. Jean Demers et Me Sylvestre au Tribunal Administratif.

Le tableau IV était basé sur les chiffres initiaux donc incorrects et n'a jamais été corrigé.

Le tableau III est faux et fut corrigé au T.A.Q. par M. André Vachon, lequel a démontré que les auteurs avaient assumé une densité de faible valeur pour tous les résidus miniers ce qui est incorrect. Il y a donc plus d'espace que nécessaire pour tous les résidus miniers même si on ne faisait aucune valorisation de sous-produits.

B) Les démonstrations faites au T.A.Q. ont démontré que l'impact de la mine sur la nappe phréatique se limiterait à 1,2 – 1,5 km et non pas 3 km comme assumés dans l'étude de contre-expertise des Mohawks et de Me Sylvestre.

...../2

De plus, les auteurs de ces hypothèses (de 3 km) n'ont jamais réalisé que les fermes autochtones étaient en dehors de la carbonatite où les impacts n'ont pas été établis même du temps de la SLC.

- C) La balance hydrique et l'interprétation faite par M. D. Labbé aux pages 30-31-32-33 a été démontré comme fausse et erronée lors des audiences au T.A.Q.

Il en va de même de plusieurs autres aspects de ce rapport qui fut produit au T.A.Q. et évidemment au BAPE.

Nous apprécierions donc que cette lettre soit incluse conjointement à la pièce « DB-3 » afin que tous les lecteurs de ce rapport puissent être avertis.

Au besoin le lecteur pourra contacter NIOCAN pour obtenir partie des transcriptions qui indiquent et confirment la preuve faite au T.A.Q.

Respectueusement,

Richard R. Faucher
Président et Chef de la direction